



Bruges

Le 22 avril 2025
DEC-2025-54
PTO/Centre juridique/GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250422-DEC-2025-54-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

Publication : 07/05/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire en date du 31 janvier 2024 reçu en Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024 portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la municipalité a souhaité organiser un « Concert de Musiques Anciennes » le 15 juin 2025 en l'Eglise Saint-Pierre située 136 Avenue Charles de Gaulle à Bruges (33520),

CONSIDÉRANT le contrat de cession du spectacle « Concert de Musiques Anciennes », proposé par l'Association **LE JARDIN DES DÉLICES**, dont le siège social est situé à la Mairie de LADAUX 41 Route de Cantois LADAUX (33760) représentée par Madame Laurence POSTIGO en sa qualité de Présidente,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du spectacle « Concert de Musiques Anciennes » avec l'Association **LE JARDIN DES DÉLICES** (SIRET 510 435 019 00011) pour une représentation prévue le 15 juin 2025 en l'Eglise Saint-Pierre à Bruges,
- **De payer** à l'Association **LE JARDIN DES DÉLICES**, sur présentation d'une facture, la somme totale de **400,00€ TTC** (Association non assujettie à TVA),
- **De prendre en charge** directement les taxes, impôts et droits d'auteurs afférents à la représentation du spectacle,

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO